



Règlement particulier

Session 2021



Table des matières

1. **Introduction**
2. **Partenaires et objectifs**
 - a. Partenaires
 - b. Objectifs
3. **Conditions particulières de participation**
 - a. Généralités
 - b. Obligations financières
4. **Jury et Comité**
 - a. Jury
 - b. Comité
 - c. Décisions du Jury
 - d. Team Manager NTC
5. **Entraîneurs et instructeurs**
6. **Matériel**
 - a. Motos
 - b. Équipements de la BMA
 - c. Équipements de la NTC
7. **Programmes détaillés**
 - a. Programme Junior Black Knights
 - b. Programme participants Académie

1. Introduction

La **Belgian Motorcycle Academy**, plus communément intitulée « Académie » dans le présent *Règlement particulier*, a pour objectif de détecter les jeunes talents belges dans le sport moteur et de les guider vers des compétitions importantes. Cette Académie offre aux jeunes coureurs la possibilité de gravir les échelons dans diverses compétitions, telle que par exemple, la North European Talent Cup.

La **Belgian Motorcycle Academy** a été fondée par 4 parties:

- Le Circuit Jules Tacheny à Mettet
- Motorcycle Investment Group (MIG)
- La Belgian Motorcycle Foundation
- La Fédération Motocycliste wallonne de Belgique (FMWB)

Ce Règlement particulier complète le **Règlement d'Ordre Intérieur** de l'Académie. Il reprend les dispositions pratiques relatives au Programme général, la liste des Partenaires, la composition des Jury et Comité, la liste des coaches, le matériel mis à disposition et le programme détaillé.

2. Partenaires et objectifs

a. Partenaires

➤ DORNA

Dès 2020, DORNA organisera une Northern Talent Cup (NTC), après la Asian Talent Cup, la British Talent Cup, la Red Bull Rookies Cup, etc. Les meilleurs coureurs de la **Belgian Motorcycle Academy** recevront un ticket pour le North European Talent Cup.

➤ YAMAHA BeNeLux

Yamaha BeNeLux propose différents types de motos pour la formation des participants à la Belgium Motorcycle Academy. Il s'agit de :

- TTR 110
- TTR 125
- R125
- R3

➤ YAMALUBE

Toutes les motos reprises supra sont entretenues avec les produits de la gamme YAMALUBE.

➤ Circuit Jules Tacheny

Le Circuit Jules Tacheny à Mettet met ses circuits et son hébergement à la disposition de la Belgian Motorcycle Academy pendant les journées de sélection et les différentes dates du programme de formation.

➤ Zone Rouge

La concession officielle Yamaha Zone Rouge d'Andenne est responsable de la logistique et de la maintenance des motos Yamaha fournies par Yamaha BeNeLux.

➤ BIHR

La société BIHR fournira à la fois les casques ARAI et l'équipement en cuir RST pour les coureurs sélectionnés dans la NTC.

➤ FMWB

La FMWB émet les licences sportives et vérifie que toutes les conditions d'aptitude médicale et autorisation parentale sont remplies. Elle conserve tous les documents relatifs à la situation médicale et administrative du coureur, en application de la législation GDPR en matière de protection des données à caractère privé.

b. Objectifs

Les Académiciens suivront des formations avancées et encadrées dans différentes disciplines moto telles que le Trial, le Dirt Track, le Supermotard, le Motocross, la Vitesse.

Quelques cours axés sur la communication, la psychologie, la diététique et l'entraînement physique seront également dispensés.

Le programme sera préparé différemment chaque année en fonction des dates des vacances scolaires et du nombre de participants.

Une année académique reprendra au moins 10 jours de formation.

Exceptionnellement, un jeune coureur talentueux, âgé de 8 ans accomplis et 14 ans révolus à la date effective d'organisation du Superbiker à Mettet, pourra être sélectionné pour participer cette compétition de fin de saison.

Après avoir participé à l'Académie, un coureur talentueux dans la discipline de vitesse pourra, sur décision du Jury, être recruté par le Circuit de Mettet, le MIG et la Fondation pour participer à la Northern Talent Cup.

3. Conditions particulières de participation

a. Généralités

Les conditions et règles générales sont reprises dans le Règlement général de la BMA. En cas de sélection à la BMA, le coureur doit signer la Charte de l'Académicien, pour prise de connaissance et accord, et la faire contre signer par ses parents ou tuteurs légaux.

b. Obligations financières

i. Droits d'inscription

- Une fois sélectionné, le coureur doit s'acquitter, à l'Académie, d'un montant d'inscription d'un montant de 3.000 €.

Il doit également s'acquitter d'une caution qui s'élève à 2.500 €. Le montant de la caution pourra lui être restitué, conformément à l'article 2.a du règlement général de la BMA.

- Pour les pilotes qui participent à la Northern Talent cup, le montant de l'inscription au Team Junior Black Knights est fixé à 6.000€

Il doit également s'acquitter d'une caution qui s'élève à 2.500 €. Le montant de la caution pourra lui être restitué, conformément à l'article 2.a du règlement général de la BMA.

ii. Matériel

Lors de l'utilisation des KTM de l'équipe Junior Black Knights pour des entraînements hors programme, autorisés uniquement sur le circuit de Mettet, le coureur a pour obligation de remettre la moto en état à ses propres frais en cas de chute.

En cas de chute des coureurs Junior Black Knights lors des épreuves de la Northern Talent Cup (courses et entraînements) avec les KTM 250 Moto3, ou pendant les entraînements repris dans le programme, les frais occasionnés par la chute seront pris en charge par le pilote à 100% avec un plafond de 2.000€ HTVA.

4. Jury et Comité

a. Jury

Le Jury est composé de 5 personnes :

Un représentant du MIG :	Johnny Tacheny
Un représentant de la FMWB :	Didier Frérot
Un représentant la Fondation :	Michel Wanty représenté par René Delaby
Un représentant du Circuit de Mettet:	Olivier Folie
Le président du Comité sportif :	Pierre Gillion
Président de la BMA :	Freddy Tacheny

b. Comité sportif

Le Comité sportif est composé de :

Président : Pierre Gillion

Tous les coaches et entraîneurs qui ont participé aux sessions de formation des Académiciens.

c. Décisions du jury

Les décisions du Jury sont prises à la majorité simple. Elles sont sans appel. Le rôle du Président du Comité sportif est de représenter le Comité sportif.

d. Team manager NTC

Le Team manager désigné par l'Académie pour encadrer le Team Junior Black Knights est Pierre Gillion.

5. Entraîneurs et instructeurs

Trial :	Arnaud Dermine
Dirt Track :	Frédéric Fiorentino
Supermoto :	Frédéric Fiorentino – Xavier Siméon
Motocross :	Thierry Klutz
Vitesse :	Stéphane Mertens – Michel Nickmans – Xavier Siméon
Préparation physique :	Grégory Rousseau – Eric Lambert
Communication :	Bénédicte Van Moortel
Stratégie :	Freddy Tacheny
Organisation-éthique :	Didier Frérot
Mécanique :	Justin Salmon
Psychologie :	Eric Lambert

6. Matériel

a. Motos:

- Yamaha
 - TTR 110 Dirt Track - Motocross (1)
 - TTR 125 Dirt Track - Motocross (1)
 - Yamaha R 125 (3)
 - Yamaha R 3 (1)

- KTM de la NTC (2)

- Motos du Circuit Jules Tacheny
 - YCF 150 Dirt Track (4)
 - AJP 150 Dirt Track (4)
 - TM 300 SMX Dirt Track – Supermotard (11)

- Motos de la FMWB
 - KTM electric Free Ride (8)

- Motos de la BMA
 - Beta Evo 125 cc (1)

- Les académiciens peuvent utiliser les motos de la BMA selon les conditions suivantes :
 - Uniquement lors d'un Trackday avec la Mertens Riding School sur le circuit de Mettet, moyennant un coût de location de 100€ par jour, y compris lorsque la moto ne roule pas.
 - En cas de chute, la charge de réparer ou faire réparer la moto revient au locataire de la moto.
 - Dans tous les cas, la moto doit être rendue en parfait état AVANT la session suivante de la BMA
 - La demande de location doit être introduite au moins 7 jours avant auprès du coordinateur de l'Académie et le Président de la BMA en copie
 - En cas de non-paiement des frais dus à l'immobilisation de la moto, le solde du montant dû sera prélevé sur la caution.
 - Un bon de sortie devra être signé par le locataire.
 - Un check de la moto sera toujours effectué à sa rentrée

b. Equipements de la BMA

- De manière générale, ils sont stockés au circuit de Mettet.
- Sur demande, ils peuvent être stockés au domicile de l'académicien, sous les conditions strictes suivantes :

- Obligation d'avoir l'équipement complet, propre et entretenu avec lui lors de chaque cours pratique.
- Obligation de signer une fiche émise par l'Académie qui reprend la date de l'enlèvement, le nombre, la taille, l'état, la date de retour, remarques éventuelles)
- Obligation de rendre tout le matériel, propre et entretenu, au plus tard lors du dernier stage pratique de l'année et de le soumettre au préposé de l'Académie qui en vérifiera l'état

c. Equipements de la NTC

- Stockés chez les coureurs de la NTC
- Entretien à charge des coureurs de la NTC
- Les pilotes qui participent à la Northern Talent Cup recevront 2 cuirs RST personnalisés. Ils recevront 1 des 2 cuirs en fin de saison en guise de souvenir. L'autre cuir reste la propriété de l'Académie

d. Propriété

- Tout le matériel (motos et pièces, équipements), à l'exception d'1 des 2 cuirs des pilotes qui roulent en NTC, appartiennent et restent la propriété de la BMA.
- Un état des lieux du matériel est susceptible d'être effectué, par un coach ou un membre de la BMA, à l'issue de chaque formation pratique.

e. Sanction

- En cas de non-respect des obligations, les coûts liés à la remise en état du matériel, majorés de 50%, seront prélevés sur la caution ou, si le montant de la caution n'est pas suffisant, directement facturés à l'Académicien ou ses ayants droits.
- Le non-respect des obligations est également à l'application de l'article 6. du Règlement général traitant de l'exclusion d'un coureur de l'Académie.

7. Programmes détaillés

a. Programme Junior Black Knights

i. Northern Talent Cup

TEST	17 - 18 avril	OSCHERSLEBEN
ROUND 1	29 avril - 2 mai	LAUSITZRING
ROUND 2	14 - 16 mai	LE MANS
ROUND 3	20 - 23 mai	OSCHERSLEBEN
ROUND 4	18 - 20 juin	SACHSENRING
ROUND 5	9 - 11 juillet	KYMIRING
ROUND 6	13 - 15 août	HOCKENHEIM
ROUND 7	27 - 29 août	RED BULL RING

ii. Programme Compétition Supermoto Hors NTC

SPA	24 - 25 avril	Championnat de Belgique
Bilstain	7 - 8 août	Championnat de Belgique
Battice	18 - 19 septembre	Championnat de Belgique
Mettet	13 - 14 novembre	Championnat de Belgique
Mettet (Superbiker)	8 - 9 octobre	Démo des pilotes de la BMA

b. Programme participants Académie 2021

Journées de sélection (Mettet) : 17/02/2021

Section "Vitesse"

Vitesse	10 séances	Mertens – Nickmans - Siméon
Trial	2 séances	Arnaud Dermine
Physique	2 séances	Grégory Rousseau – Éric Lambert
Supermoto	3 séances	Fred Fiorentino – Xavier Siméon
Motocross	4 séances	Thierry Klutz
Dirt Track	2 séances	Fred Fiorentino
Communication	2 séances	Bénédicte Van Moortel
Psychologie	2 séances	Éric Lambert
Organisation	1 séance	Didier Frérot
Mécanique	1 séance	Justin Salmon

Section "Supermoto"

Vitesse	3 séances	Mertens – Nickmans - Siméon
Trial	2 séances	Arnaud Dermine
Physique	2 séances	Grégory Rousseau – Éric Lambert
Supermoto	10 séances	Fred Fiorentino – Xavier Siméon
Motocross	4 séances	Thierry Klutz
Dirt Track	2 séances	Fred Fiorentino
Communication	2 séances	Bénédicte Van Moortel
Psychologie	2 séances	Éric Lambert
Organisation	1 séance	Didier Frérot
Mécanique	1 séance	Justin Salmon

+ Champ Belgique Supermoto

SPA	24 - 25 avril	Championnat de Belgique
Bilstain	7 - 8 août	Championnat de Belgique
Battice	18 - 19 septembre	Championnat de Belgique
Mettet	13 - 14 novembre	Championnat de Belgique
Mettet (Superbiker)	8 - 9 octobre	Démo des pilotes de la BMA